

Paris, le 22 janvier 2015

Monsieur André ANTIBI
Président du MCLCM

Monsieur le Professeur,

Depuis des années, l'Enseignement catholique réfléchit à la question de l'évaluation. Nous sommes en effet persuadés qu'une démarche d'évaluation justement pensée contribue grandement à l'estime de soi, à une meilleure maîtrise des apprentissages, et, par conséquent, à l'accompagnement du projet personnel de l'élève. L'évaluation ne peut se limiter à une estimation chiffrée ; elle est fondamentalement acte de relation. Nous continuons de travailler dans le cadre des orientations retenues lors d'un temps fort, organisé en 2012 par le Secrétariat général, *Cap sur l'évaluation*. Claude Berruer, mon Adjoint en charge du Département Education, introduisait ainsi ce colloque: « *Nous ne redirons jamais assez qu'évaluer, c'est donner de la valeur, avant de pointer des manques, des lacunes, des insuffisances... S'il est bien légitime, à l'école, de poser des exigences, cela n'a de sens qu'avec un a priori bienveillant. Evaluer ne consiste pas à sanctionner, mais à ouvrir des chemins de progrès, à partir des ressources de chacun.* »

Plus largement, c'est tout le système éducatif français qui s'empare de cette question, en réfléchissant actuellement à partir des recommandations faites par la conférence sur l'évaluation.

Je m'en réjouis, tout comme je me félicite du fait que de nombreux responsables de l'Ecole catholique fassent appel à vos travaux de recherche et vous sollicitent pour des interventions lors de journées de formation. Vous savez combien nous souscrivons aux réflexions que vous conduisez sur la constante macabre, tout comme nous appelons à travailler dans l'esprit du contrat de confiance que vous défendez.

Vous assurant de notre soutien, je vous prie, Monsieur le Professeur, de croire à l'expression de toute ma considération,



Pascal BALMAND
Secrétaire Général
de l'Enseignement Catholique

MCLCM* : Un précieux soutien du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique

Depuis le début de notre action pour éradiquer le phénomène de Constante Macabre**, nous avons tenu à faire en sorte que l'Enseignement Public et l'Enseignement Privé collaborent main dans la main pour atteindre cet objectif, au bénéfice d'une meilleure réussite de tous les élèves. Parmi les 53 associations, syndicats ou institutions signataires de l'Appel contre la Constante Macabre, une dizaine relève de l'enseignement privé. Paul Malartre, ancien Secrétaire Général de l'enseignement catholique, fait partie du Conseil d'Administration de notre association, le MCLCM (Mouvement Contre la Constante Macabre).

Depuis le 23 Janvier 2015, une nouvelle étape très importante a été franchie : le soutien officiel du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, qui fait partie dorénavant des signataires de l'Appel contre la Constante Macabre.

Ce soutien est en cohérence avec celui du Ministère de l'Éducation Nationale.

D'autre part, dans la lettre officielle de Pascal Balmand, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique, ci-jointe, nous apprécions particulièrement son soutien à la mise en place de l'évaluation par contrat de confiance (EPCC).

Au nom du MCLCM, Je tiens à faire part à Monsieur le Secrétaire de l'Enseignement Catholique de notre satisfaction la plus sincère. Nous sommes convaincus que ce soutien contribuera à rendre l'Ecole plus juste et plus accueillante.

Paris, le 9 Février 2015

André Antibì, président du MCLCM
(andre.antibi@gmail.com, tél : 06 86 41 52 24)

* **MCLCM** : Mouvement Contre La Constante Macabre

** **Précision succincte sur le thème de la constante macabre et du système d'évaluation par contrat de confiance**

Actuellement en France et dans quelques pays qui s'inspirent du modèle français, le système éducatif est paralysé par un très grave dysfonctionnement : sous la pression de la société les enseignants se sentent obligés, inconsciemment, de mettre un certain pourcentage de mauvaises notes, une constante macabre en quelque sorte, même dans les classes de très bon niveau, pour que leur évaluation et leur enseignement soient crédibles.

Ce dysfonctionnement est actuellement reconnu par pratiquement tous les partenaires de notre système éducatif, dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé : syndicats et associations d'enseignants, d'élèves, de parents d'élèves, de chefs d'établissement, d'inspecteurs d'académie, de responsables territoriaux de l'Enseignement privé, ...

Un système d'évaluation destiné à éradiquer ce phénomène a été expérimenté pendant trois ans. Il s'agit du système d'évaluation par contrat de confiance (EPCC). Ce système est très facile à utiliser et ne nécessite aucun moyen supplémentaire. Il est déjà mis en pratique par plusieurs dizaines de milliers d'enseignants.

Cette méthode d'évaluation repose sur le principe de base suivant : responsabilisé par un engagement clair et équitable sur ce qui est attendu de lui, l'élève est amené à prendre conscience du fait que les efforts qu'il fournit ne sont pas vains.